

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°295/2022

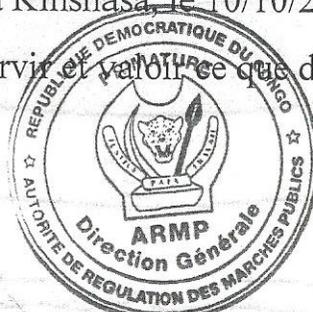
A la Société SODIPROC Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°220/0110/CAB/PROGOU/S.UB/JCMGB/2022, conclu avec la Province du Sud-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinq cent trente-sept millions quatre-vingt-un mille trois cent trente-sept, trente-neuf centimes (537.081.337,39 CDF) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 3.759.569,36 (francs congolais trois millions sept cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-neuf, trente-six centimes)

Fait à Kinshasa, le 10/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Scceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général